

Message du président



Bonjour à toutes les personnes francophones qui lisent cette chronique s'adressant principalement aux personnes stomisées du Québec.

La personne stomisée (handicapée)

Cela fait plusieurs années que j'invite les nouvelles personnes stomisées que je rencontre ou qui communiquent avec moi, à faire remplir le T2201 par leur médecin, pour être éligible au crédit d'impôt dédié aux personnes handicapées. Le T2201 est le numéro du formulaire de l'Agence du revenu du Canada utilisé pour être qualifié, afin d'avoir un crédit d'impôt. Une copie de ce formulaire peut être remise à Revenu Québec à la place de l'Attestation de déficience TP-752. Cette année, le formulaire T2201, a été grandement modifié. De 8 pages, le T2201 est passé à 16 pages. Je ne vous donnerai pas une explication détaillée de toutes ces pages aujourd'hui, parce que je vais le faire dans mon mot de président de mars 2022 comme je le fais depuis plus de cinq ans. Ce qu'il est important de retenir maintenant, c'est qu'une personne stomisée est éligible au crédit d'impôt, qu'il faut attendre 12 mois avant de d'envoyer le T2201, qu'on peut envoyer le T2201 n'importe quand durant l'année et que le crédit est rétroactif sur une période de 10 ans.

Le 11 juillet 2019, la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) a été adoptée, officialisant l'engagement du gouvernement du Canada à cerner, à éliminer et à prévenir de façon proactive les obstacles à l'accessibilité, lorsque des individus interagissent avec les responsables des programmes et des services fédéraux. La Loi vise à créer un Canada sans obstacle d'ici janvier 2040.

Le 9 novembre 2021 j'ai reçu le courriel suivant dont je donne la première partie:

Bonjour Jude Ruest,

Je m'appelle Philip Quinlan et je suis le directeur général de l'Agence du revenu du Canada, Direction de la dirigeante principale des services. Mon équipe travaille sur un projet visant à améliorer les expériences des personnes en situation d'handicap avec l'Agence, et je communique avec vous pour savoir si vous seriez intéressé à participer à ce travail.

Conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), l'Agence cherche à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité partout où les Canadiens interagissent avec nous. À cette fin, nous organisons une série de consultations avec des organisations non gouvernementales qui aident directement les personnes en situation d'handicap à interagir avec l'Agence. Lorsque nous avons communiqué avec nos collègues du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) pour obtenir des recommandations sur les organisations avec lesquelles nous devrions communiquer pour cette recherche, votre organisation figurait sur leur liste de suggestions.

Évidemment j'ai répondu que j'étais fortement intéressé. Dans un document annexé, il y avait les informations suivantes :

*Afin de mieux comprendre les expériences des personnes en situation d'handicap avec l'Agence et de rendre **la conception et la prestation de programmes et de services** plus accessibles, deux activités de consultation sont prévues. La première est avec les organismes qui aident les personnes en situation d'handicap à interagir avec les programmes et les services de l'Agence (qui aura lieu à l'automne 2021), et la deuxième sera directement avec les personnes en situation d'handicap (qui aura lieu au printemps 2022) - en mettant l'accent sur ce qui fonctionne bien, ce qui ne fonctionne pas et comment l'Agence peut devenir plus accessible pour tous les Canadiens. À l'aide de ces renseignements, l'Agence créera son premier plan d'accessibilité en décembre 2022. Il décrira les mesures qu'elle prendra au cours des trois prochaines années pour éliminer les obstacles à l'accessibilité relevés.*

*Les discussions sur l'entrevue seront menées par un chercheur de l'Agence, soit par vidéoconférence, soit par téléphone, et dureront **environ une heure**.*

Un peu plus loin dans le document on retrouvait les objectifs suivants :

Objectifs de l'entrevue

1) Cerner, comprendre et analyser les obstacles qui nuisent à l'accessibilité des programmes et des services destinés au public qu'offre l'Agence, en particulier ceux auxquels se heurtent les personnes en situation d'handicap. En examinant ces questions, l'Agence sera mieux informée dans l'élaboration de son premier plan d'accessibilité.

2) Obtenir un point de vue externe sur l'accessibilité des services, des produits et des programmes publics de l'Agence pour les personnes en situation d'handicap et les fournisseurs de services et les organisations qui aident ces personnes à y accéder. En combinaison avec les efforts de recherche internes, l'Agence vise à mieux comprendre ce qu'elle doit faire pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent profiter pleinement à ses programmes et à ses services.

3) Écouter, apprendre et accueillir les idées des organisations qui travaillent avec des personnes en situation d'handicap qui pourraient aider à régler les problèmes d'accessibilité avec les programmes et les services de l'Agence destinés au public. Ces problèmes pourraient être ceux qu'ils ont personnellement éprouvés, ceux dont ils ont entendu parler de la part de personnes en situation d'handicap, ou les deux.

4) Recueillir des recommandations des organisations qui travaillent avec des personnes en situation d'handicap sur la façon de mobiliser efficacement les personnes handicapées et de s'assurer que l'accessibilité est intégrée dès le début de la création ou du lancement des initiatives, des projets, des programmes et des politiques de l'Agence. Les renseignements recueillis seront utilisés pour orienter les prochaines consultations publiques avec les personnes handicapées.

Vous pouvez être certain que je vais vous écrire à nouveau sur ce qui s'est passé lors de cette entrevue et que je vais être très vigilant sur le suivi de cette démarche extrêmement importante pour nous les personnes stomisées.

Le 9 octobre 2021, j'ai reçu du directeur général de l'office des personnes handicapées du Québec, monsieur *Daniel Jean* ce courriel :

Monsieur le Président,

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, a donné un mandat à l'Office des personnes handicapées du Québec (Office) visant à analyser le financement, l'organisation et la coordination des programmes et mesures qui contribuent à répondre aux besoins essentiels des personnes handicapées identifiés dans la politique À part entière. Ces besoins essentiels sont les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements.

...

Dans ce cadre, l'Office s'intéresse notamment au programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées géré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Plus précisément, nous aimerions mieux cerner les besoins des personnes stomisées en ce qui a trait à l'achat ou au remplacement des équipements liés à une stomie. Ainsi, nous aimerions faire appel à votre expertise afin de nous éclairer sur les questions suivantes :

- Quel est le coût moyen déboursé annuellement pour l'achat ou le remplacement d'équipements par une personne pour une stomie permanente?*
- Quel est le coût moyen déboursé annuellement pour l'achat ou le remplacement d'équipements par une personne pour une stomie temporaire?*
- Avez-vous d'autres commentaires à formuler relativement au programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées?*

Comme vous pouvez le constater ce n'est pas le travail qui manque. Encore une fois je ferai le suivi auprès de l'Office sur cette démarche nous touchant de très près.

En cette fin d'année 2021 toute remplie d'imprévues, de changements dus à ce virus aux éternelles variantes, de recommencements répétitifs de nettoyage de mains, d'hésitations à sortir, d'oubli de code QR parce que notre téléphone était à plat, de ne plus savoir si on se donne la main ou le coude car le sourire n'est plus apparent, de ... il faut bien que j'arrête pour mettre un point à la fin de cette foutue phrase. Je recommence :

En cette fin d'année 2021 et pendant cet Avent à la période des **Fêtes** ouvrez grand votre cœur car plusieurs personnes de votre entourage ont besoin de vous et comptent sur vous.

Au nom de l'**Association québécoise des personnes stomisées (AQPS)** et en mon nom personnel je vous souhaite une fin d'année remplie d'amour et de profiter pleinement du plaisir d'être encore vivant.

Jude Ruest

Président

P.S. Vous pouvez m'écrire à info@aqps.org pour offrir vos services ou me donner de l'information pour aider les personnes stomisées. N'hésitez pas!